



Plan de paie

16 juin 2020

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : mars 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 juin 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 juin 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	16 juin 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Points d'attention utilisateur.....	6
3. DSN.....	7
3.1.1. Organisme.....	7
3.1.2. Codifications DUCS	7
3.1.3. Montant de l'indemnité activité partielle	8
4. Indemnité de rupture conventionnelle.....	9
4.1.1. Individuelle	9
4.1.2. Collective.....	10
5. Activité partielle	11
5.1.1. 8428 « Ind. compl. Activité Partielle EV ».....	11
5.1.2. 8430 « Ind. compl. Activité Partielle ».....	11
5.1.3. 8432 "Indemnité complémentaire soumise"	11
5.1.4. Profils.....	11
5.1.5. Assiette Taux de l'indemnité	11
5.1.6. MSA CSG-CRDS sur revenu de remplacement	11

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16062020,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société	Paie	Paramètres	Salarié	Caractéristiques	Génération comptable	N4DS	Préférences	Formation	Interface	Compléments
- Paramètres - Salarié - Caractéristiques - Génération comptable - N4DS Préférences - Formation - Interface - Compléments - Autres - DUE dématérial - IJSS & maintien - eRH - DSN	Modèle d'édition du bulletin Par défaut CEGID Bulletin de Paie ▼ Absence éditée en bas de bulletin Absence 1 Acquis *** Pris *** Absence 2 Acquis *** Pris *** Absence 3 Acquis *** Pris *** Absence 4 Acquis *** Pris *** Etat justificatif Heure 20 *** Heures travaillées Rémunération 01 *** Brut avant abattement Repas pris Montant rémunération ▼ 0500 *** Heures exo. 44 *** Heures complémentaires exonérées Eléments du bulletin ☒ Gestion des niveaux et des éléments dossier ☐ Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen Alertes ☐ Gestion des alertes de paie Application de paie ▲ Libellé des rubriques Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique ▼ Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique ▼ Cumul édité en bas de bulletin Cumul 1 *** Cumul 2 *** Cumul 3 *** Cumul 4 *** Cumul 5 *** Cumul 6 *** Cumul mensuel édité en bas de bulletin Champ 1 ▼ *** Libellé Champ 2 ▼ *** Libellé Champ 3 ▼ *** Libellé Calendrier Edité en Gestion en heures ▼ Visite médicale Périodicité Tous les 2 ans ▼ Nb de zones libres combo 0 ▲▼ Nb de zones libres montant 0 ▲▼ DUCS ☒ Factorisation Gestion des Accidents du travail ☒ Activer la gestion des accidents du travail ☐ Activer la gestion automatique des MAJs									

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	P7 à 8
Indemnité de rupture conventionnelle	P9 à 10
Activité partielle	P11 à 12

3. DSN

3.1.1. Organisme

Création de l'organisme M546 "UNMI'MUT"

Institutions Paie et GRH : UNMI'MUT

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: M546

Nom institution: UNMI'MUT

Abrégé: UNMI'MUT

Code DADSU: 851629162

☐ Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p20v01/>

3.1.2. Codifications DUCS

Création de la codification DUCS 1E0502D "Prime COVID-19"

DUCS paramétrage Paie et GRH : 1E0502D PRIME COVID-19

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Codification DUCS: 1E0502D

Libellé codification: PRIME COVID-19

2ème libellé:

Base type arrondi: Au plus près

Montant type arrondi: Au plus près

Type de cotisation: Base * Taux

Type de personnel: 502 Prime exceptionnelle

Assiette de cotisation: Déplafonné

Destinataire de la cotisation: <<Aucun>>

Codification DUCS Alsace-Moselle: 1E0502D

Type de personnel Alsace-Moselle: 502 Prime exceptionnelle

DSN thème des CTP: Aucun

Création de la codification DUCS 1F0667P « EXO COVID 19 »

DUCS paramétrage Paie et GRH : 1F0667P EXO COVID 19

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID	
Codification DUCS	1F0667P	Codification DUCS Alsace-Moselle 1F0667P
Libellé codification	EXO COVID 19	
2ème libellé		
Base type arrondi	Au plus près	
Montant type arrondi	Au plus près	
Type de cotisation	Montant	
Type de personnel	667 EXONERATION C01	Type de personnel Alsace-Moselle 667 EXONERATION C01
		DSN thème des CTP Autre Réduction
Assiette de cotisation	Plafonné	
Destinataire de la cotisation	<<Aucun>>	

3.1.3. Montant de l'indemnité activité partielle

Modification de la fonction BUA6 « Montant Heures activité partielle » qui devient :

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini	CEGID	Code	BUA6	Libellé	Montant Heures activité partielle
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Rémunération	Libellé abrégé	Montant Heures ac
Commentaire					

Ligne n°	01	01	IF AFN BUA6
Condition	SI	02	SAM 0 ELI
Parenthèse début		03	CUM A87 < SAM 0 THN
		04	CUM A87 - CUM R A87 ELS
		05	REM 3240 + REM 3228

Cette modification permet de mieux prendre en compte vos saisies de régularisation.

4. INDEMNITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

4.1.1. Individuelle

Création du groupe de rubrique liée 1016 « Ind. rupture conventionnelle »

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Comme
► Cotisation	8994	Forfait social	CEG	000000	
Cotisation	89T0	Forfait social MSA	CEG	000000	
Cotisation	9002	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	9004	CRDS	CEG	000000	
Cotisation	90I0	CSG déductible su	CEG	000000	
Cotisation	90I2	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	90S6	CSG déductible su	CEG	000000	
Cotisation	90S8	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	90T2	CSG non déductib	CEG	000000	
Cotisation	90T4	CRDS MSA	CEG	000000	
Rémunération	7128	Rémunération Bru	CEG	000000	
Rémunération	7130	Minimum Indemn.	CEG	000000	
Rémunération	7132	Ind. de rupture co	CEG	000000	
Rémunération	7134	Exonération fiscal	CEG	000000	
Rémunération	7136	IRC Base CSG/CF	CEG	000000	
Rémunération	7144	Base forfait social	CEG	000000	
Rémunération	7146	Base cotisations s	CEG	000000	
Rémunération	71C0	Ind. rupture conv.	CEG	000000	
Rémunération	71C2	Ind. rupture conv.	CEG	000000	

4.1.2. Collective

Création du groupe de rubriques liées 1086 « Ind. de Rupture Conv. Collective »

Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Comme	^
► Cotisation	90I2	CSG non déductib	CEG	000000		
Rémunération	7150	Minimum Indemn.	CEG	000000		
Rémunération	71G0	Ind rupture conve	CEG	000000		
Rémunération	71G2	IRCC Base CSG/0	CEG	000000		
Rémunération	71G4	IRCC Base cotisal	CEG	000000		
Rémunération	71G6	Ind rupture conv.	CEG	000000		▼
Rémunération	71G8	Ind. rupture conv.	CEG	000000		
Rémunération	71H0	Base forfait social	CEG	000000		

5. ACTIVITE PARTIELLE

5.1.1. 8428 « Ind. compl. Activité Partielle EV »

Suppression de l'affectation comptable attachée à cette rémunération

Cette rubrique n'est plus imprimable

5.1.2. 8430 « Ind. compl. Activité Partielle »

Suppression de l'affectation comptable rattachée à cette rémunération

5.1.3. 8432 "Indemnité complémentaire soumise"

Retrait de la référence à l'élément national 0615 "Taux entreprise" dans la variable CNR0 "Part soumise Indemnité complémentaire" car il n'est pas nécessaire de l'indiquer.

Ajout des cumuls 33 "Base retraite non cadre" et 34 "Base retraite cadre" car ils étaient manquants.

5.1.4. Profils

Ajout des rémunérations 8428 « Ind. compl. Activité Partielle EV » à 8434 « Ind. compl. AP non soumise » dans les profils JP4 « Activité Partielle Formation (ferme » JP6 « Activité Partielle (réduction) » et JP8 « Activité Partielle (réduction) ».

5.1.5. Assiette Taux de l'indemnité

Ajout en gain de la gestion associée de la rémunération 4030 « Retenue IJSS » du cumul A89 « Assiette taux indemnité APA »

Ajout en retenue de la gestion associée des rémunérations 4150 « Maintien garantie sur net » et 4152 « Garantie de salaire » du cumul A89 « Assiette taux indemnité APA »

5.1.6. MSA CSG-CRDS sur revenu de remplacement

En raison du positionnement des rubriques de cotisations de CSG-CRDS « classiques », nous adaptons notre paramétrage.

Pour cela, nous modifions la variable de paie 4190 « Ecrêtement CSG-CRDS » qui devient :

Variable : 4190 Ecrêtement CSG-CRDS

Prédéfini: CEGID
Code: 4190
Libellé: Ecrêtement CSG-CRDS
Thème: Calcul de la paie
Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Variables de paie 0062 Net à payer salarié < Variables de paie CNG2 Smic mensuel 35H ai
+ Variables de paie CNT8 CSG CRDS MSA 2 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Sinon Variables de paie 0062 Net à payer salarié - Variables de paie CNG2 Smic mensuel 35H ai
- Variables de paie CNT8 CSG CRDS MSA 2 FIN

Variable CNT8 « CSG CRDS MSA 2 »

Variable : CNT8 CSG CRDS MSA 2

Prédéfini: CEGID
Code: CNT8
Libellé: CSG CRDS MSA 2
Thème: Calcul de la paie
Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Variables de paie 8222 Activité MSA = Valeur (coef, taux, quar) 1
FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CNT6 CSG-CRDS MSA
FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Ainsi, le calcul de l'écrêtement est corrigé.